



Liste de vérification à l'intention des employés

(employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes)

Cette liste de vérification s'applique aux employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes, pour les Pratiques nationales de bénévolat.

1. Lire les Pratiques nationales de bénévolat et s'y conformer.
2. Remplir tous les formulaires et respecter les normes qu'ils contiennent.
3. Lire les renseignements fournis dans le Manuel à l'intention des bénévoles et s'y conformer.
4. Participer à la formation liée à l'occasion de bénévolat visée.
5. Se conformer aux rôles et responsabilités associés à l'occasion de bénévolat.
6. Agir avec les bénévoles externes comme un « ami » de sorte qu'ils puissent vivre une expérience complète auprès des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes et acquérir des connaissances supplémentaires de première main.
7. Signaler tout incident et/ou blessure au gestionnaire de l'occasion de bénévolat/surveillant des affectations dès que possible.
8. BIEN S'AMUSER!

bénévolat@sbmfc.com

4210, rue Labelle Street, Ottawa, Ontario K1A 0K2